

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

N° 2020/4/3

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de juillet à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA), dûment convoqués le 03 juillet 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

Absents excusés :

AUROUZE Jean-Marc, BARISONE Sébastien, BREARD J. Philippe, ROUX Lionel, SPOZIO Christine.

Procurations :

M. AUROUZE Jean-Marc donne procuration à M. BOREL Christian
M. BARISONE Sébastien donne procuration à M. LEYDET Gilbert
M. BREARD J. Philippe donne procuration à M. SARRAZIN Joël
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain
Mme SPOZIO Christine donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme Mylène SEIMANDO est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Election des vice-présidents de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-28-002 du 28 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ;

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Vu la délibération n° 2020/4/2 portant création de quatre postes de vice-présidents ;

▪ **Il est procédé à l'élection du premier vice-président :**

Monsieur le président propose la candidature de Monsieur Francis CESTER.

Mme Clémence SAUNIER et M. Vincent OLLIVIER sont désignés comme assesseurs.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	17

Monsieur Francis CESTER a obtenu 29 (vingt-neuf) voix.

Monsieur Francis CESTER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier vice-président et déclare accepter d'exercer la fonction de premier vice-président de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et est immédiatement installé.

▪ **Il est procédé à l'élection du deuxième vice-président :**

Monsieur le président propose la candidature de Madame Clémence SAUNIER.

Messieurs Laurent NICOLAS et Vincent OLLIVIER sont désignés comme assesseurs.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	17

Madame Clémence SAUNIER a obtenu 27 (vingt-sept) voix.

Mme Clémence SAUNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième vice-présidente et déclare accepter d'exercer la fonction de deuxième vice-présidente de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et est immédiatement installée.

▪ **Il est procédé à l'élection du troisième vice-président :**

Monsieur le président propose la candidature de Monsieur Alain BETTI.

Mme Clémence SAUNIER et M. OLLIVIER Vincent sont désignés comme assesseurs.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	17

Monsieur Alain BETTI a obtenu 26 (vingt-six) voix.
Monsieur Laurent NICOLAS a obtenu 1 (une) voix.

Monsieur Alain BETTI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième vice-président et déclare accepter d'exercer la fonction de troisième vice-président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et est immédiatement installé.

▪ **Il est procédé à l'élection du quatrième vice-président :**

Monsieur le président propose les candidatures de Mesdames Elisabeth CLAUZIER et Catherine SAUMONT.

Mme Clémence SAUNIER et M. OLLIVIER Vincent sont désignés comme assesseurs.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

Mme Elisabeth CLAUZIER	21 (Vingt et une) voix
Mme Catherine SAUMONT	12 (Douze) voix

Madame Elisabeth CLAUZIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième vice-présidente et déclare accepter d'exercer la fonction de quatrième vice-présidente de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et est immédiatement installée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 20 juillet 2020
Et de la publication, le 22 juillet 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

